

**PROCÈS-VERBAL d'une réunion du conseil d'administration de la Corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL », tenue par courriel le 28 septembre, à laquelle sont présents :**

**Michel Demers, Nicholas Borne, Pierre Marchand, Carole Imbeault, Ray Khalil, Lucas Haddad et Geneviève Barrière, étant tous les administrateurs de la corporation.**

**Participent également à la réunion :**

- **Marc DeBlois, Directeur général CCSL**
- **Valérie Lachapelle, Directrice des services administratifs CCSL**
- **Marie-France Lachance, Adjointe à la direction CCSL**
- **Eve-Marie Le Fort, Avocate**

---

**CA-2023-09-28/001**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST ALORS SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté tel quel.

(Réf : 1.1)

---

**CA-2023-09-28/002**

**AUTORISER NEO FOLIO TENUES DE LIVRES PROFESSIONNEL S.E.N.C. À ÊTRE REPRÉSENTANT DE LA CITÉ AU SEIN DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL**

ATTENDU QUE la corporation a signé le contrat CCSL-202308-01 avec NEO FOLIO TENUES DE LIVRES PROFESSIONNELS S.E.N.C en lien avec des services professionnels pour la tenue de livres pour la Cité de la culture et du sport de Laval;

IL EST ALORS SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser NEO FOLIO TENUES DE LIVRE PROFESSIONNEL S.E.N.C à être représentant de la Cité au sein du gouvernement provincial; et

D'autoriser Marc DeBlois à signer tous les

  
Président

documents requis pour donner plein effet à cette résolution.

(Réf : 2.1)

---

CA-2023-09-28/003

**RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES  
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS**

---

IL EST ALORS SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET  
APPUYÉE UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser la mise en place de la police d'assurance administrateurs et dirigeants auprès de Trisura pour l'année 2023-2024 pour un montant annuel de 10 000\$ et d'autoriser Marc DeBlois et Michel Demers à signer, ensemble ou séparément, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette décision.

(Réf : 2.2)

---

CA-2023-06-29/004

**LEVÉE DE LA RÉUNION**

---

IL EST ALORS SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET  
APPUYÉE UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la réunion soit levée le 3 octobre 2023 à 15h38 lors de la dernière confirmation par courriel des décisions visées au point 2.

(Réf : 3.0)



---

Michel Demers, président  
COPIE CONFORME  
CA 28 septembre 2023